

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DE PIERRE-DE SAUREL**

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel (MRC) tenue à la salle du Conseil de la MRC, au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy, le mercredi 9 novembre 2016, à 20 heures, sont présents :

Madame la Conseillère régionale,
Messieurs les Conseillers régionaux,

Michel Blanchard	Saint-David
Luc Cloutier	Saint-Gérard-Majella
Sylvain Dupuis	Saint-Ours
Olivar Gravel	Saint-Joseph-de-Sorel
Louis R. Joyal	Yamaska
Maria Libert	Saint-Aimé
Denis Marion	Massueville
Michel Péloquin	Sainte-Anne-de-Sorel
Serge Péloquin	Sorel-Tracy
Claude Pothier	Saint-Roch-de-Richelieu
Gilles Salvas	Saint-Robert
Jean-François Villiard	Sainte-Victoire-de-Sorel

tous conseillers de la Municipalité régionale de comté de Pierre-De Saurel, formant le quorum sous la présidence de M. Gilles Salvas, préfet.

Sont également présents : M. Denis Boisvert, directeur général et secrétaire-trésorier, M^e Jacinthe Vallée, greffière, et M^{me} Josée-Ann Bergeron, coordonnatrice aux communications.

NOTE : Les membres se sont réunis en comité général de travail et en caucus à 18 h 30.

2016-11-358 **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- Retrait du point 13.1. Prise de décision concernant la demande d'aide financière pour le projet de Symbiose industrielle;
- Ajout du point 17.1. Octroi d'un contrat à Kérozen pour la conception d'un microsite Web et d'une application mobile destinés à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-359 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC DU 12 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du 12 octobre 2016 soit adopté sans modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-360 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL CULTUREL (CRC) DU 21 SEPTEMBRE 2016**

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional culturel du 21 septembre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-361 **DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ RÉGIONAL DE LA RURALITÉ (CRR) DU 4 OCTOBRE 2016**

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC accepte le dépôt du compte rendu de la réunion du comité régional de la ruralité du 4 octobre 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-362 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 1 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 1 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 1 apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2016 et totalisant 495 788,32 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-363 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 2 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 2 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 2 apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2016 et totalisant 6 594,07 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 2 DU BUDGET

2016-11-364 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 3 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 3 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 3 apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2016 et totalisant 23 764,84 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 3 DU BUDGET

2016-11-365 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 4 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 4 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 4 apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2016 et totalisant 359 518,63 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 4 DU BUDGET

2016-11-366 **AUTORISATION DU PAIEMENT DES DÉPENSES DE LA PARTIE 5 DU BUDGET**

CONSIDÉRANT que le directeur général et secrétaire trésorier certifie que la MRC dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles sont projetées les dépenses de la Partie 5 du budget;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC autorise le paiement des dépenses de la partie 5 apparaissant à la liste soumise pour la période de novembre 2016 et totalisant 69 130,55 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

RAPPORTS MENSUELS DES CONSEILLERS RÉGIONAUX

M. le Conseiller régional Olivar Gravel informe les membres des principaux sujets qui ont été discutés lors de la dernière rencontre du conseil d'administration de la Société d'aide au développement de la collectivité (SADC), entre autres :

- Étude de l'orientation stratégique du CLD;
- Symbiose industrielle;
- Recrutement des brigadiers;
- Comité régional de développement.

M. Gravel résume également les principaux éléments qui ont été traités à la dernière réunion du comité régional de la famille (CRF), soit :

- Grande semaine des tout-petits : Cocktail dinatoire prévu le 22 novembre au cours duquel des certificats Certifié famille seront remis;
- Plan de communication - bacs bruns (projet jeunesse et 0/5 ans);
- Appui au Regroupement pour un Québec en santé ;
- Appui à la MRC dans le dossier de la persévérance scolaire.

M. le Conseiller régional Denis Marion informe les membres des activités de la Table de développement social.

M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert résume les principaux éléments qui ont été traités lors de la dernière réunion du comité régional culturel, soit :

- Demande d'appui financier et moral de la Maison de la musique pour le projet de salons de la musique;
- Forum culturel;
- Plan du livre;
- Poste vacant pour représenter le milieu des affaires.

M. le Préfet Gilles Salvat mentionne sa participation aux activités suivantes :

- Dîner-conférence de la ministre de l'Économie, de la Science et de l'Innovation, M^{me} Dominique Anglade, sur le développement économique du Québec;
- Annonce du ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, concernant l'octroi d'une subvention pour la rénovation de l'église anglicane.

2016-11-367

ENTÉRINEMENT DE LA SAISIE DES DONNÉES AUX FINS DE L'ÉVALUATION DE PROGRAMME – FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT) 2015-2016

Les membres sont informés que les données nécessaires à l'évaluation de programme du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016 ont été saisies dans l'application électronique du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 2 novembre 2016.

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin

Que le Conseil de la MRC entérine la saisie des données aux fins de l'évaluation de programme dans le cadre de la reddition de comptes du Fonds de développement des territoires (FDT) 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-368 **AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ADDENDA #1 À L'ENTENTE RELATIVE AU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue entre le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et la MRC le 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT que le Ministre désire apporter des modifications à l'entente, entre autres :

- la prolongation de l'entente jusqu'au 31 mars 2020;
- la précision des montants réservés à chaque année à partir de l'enveloppe de base du FDT;
- la confirmation de la réception d'une somme additionnelle en 2018 et en 2019, à la suite de la majoration de l'enveloppe du FDT;
- la permission de reporter les montants non utilisés d'une année à l'autre jusqu'en 2020;

CONSIDÉRANT le contenu de l'addenda #1 transmis par le Ministre le 26 octobre 2016;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC autorise le préfet à signer, pour et au nom de la MRC, l'addenda #1 de l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) soumis par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-369 **ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES ET DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS POUR AMÉLIORER LES MILIEUX DE VIE**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue entre la MRC de Pierre-De Saurel et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT l'addenda #1 confirmant la prolongation de cette entente jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 10 et 12 de cette entente, la MRC de Pierre-De Saurel doit adopter et maintenir à jour une politique de soutien aux entreprises, incluant les entreprises d'économie sociale, et une politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2016-02-85, adoptait la première version de ces politiques;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC ont pris connaissance de ces documents et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Denis Marion
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC adopte les politiques ci-dessous, lesquelles ont été mises à jour conformément à l'entente relative au Fonds de développement des territoires :

- Politique de soutien aux entreprises 2016-2017, incluant les entreprises d'économie sociale;
- Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-370 **ADOPTION DES PRIORITÉS D'INTERVENTION 2016-2017 DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES (FDT)**

CONSIDÉRANT l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) conclue entre la MRC de Pierre-De Saurel et le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 23 octobre 2015;

CONSIDÉRANT l'addenda #1 confirmant la prolongation de cette entente jusqu'au 31 mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 9 de cette entente la MRC de Pierre-De Saurel doit établir et adopter ses priorités d'intervention;

EN CONSÉQUENCE.

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC établisse et adopte les priorités d'intervention 2016-2017 comme étant les suivantes :

- Revitaliser et embellir le milieu;
- Améliorer l'environnement;
- Diversifier et pérenniser l'économie;
- Mettre en valeur les attraits et développer les activités touristiques et culturelles;
- Mobiliser et impliquer les citoyens;
- Développer l'offre de loisir libre et encadrée;
- Créer et améliorer l'accès aux services de proximité;
- Développer le secteur résidentiel et revitaliser certains secteurs;
- Soutenir le développement du transport collectif ou alternatif;
- Attirer de nouvelles familles et contrer l'exode des jeunes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-371 **CHANGEMENT DE STATUT DE LA BRANCHE 4 DU RUISSEAU DU MARAIS**

CONSIDÉRANT que la branche 4 du ruisseau du Marais satisfait aux conditions prévues à l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales pour être reconnue comme fossé de drainage;

CONSIDÉRANT que ce canal d'écoulement de l'eau remplit les critères suivants :

- il est utilisé qu'aux seules fins de drainage et d'irrigation;
- il n'existe qu'en raison d'une intervention humaine;
- la superficie du bassin versant est inférieure à 100 hectares;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC :

- procède au changement de statut de la branche 4 du ruisseau du Marais comme étant dorénavant un fossé de drainage;
- abroge toutes dispositions réglementaires portant sur ce canal d'écoulement, le tout conformément à l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-372

OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE POUR LES PROJETS D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU 2017

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2016-10-335, autorisait la négociation du prix soumis par PleineTerre en vue de l'octroi du contrat de services professionnels d'ingénierie pour les projets d'entretien de cours d'eau 2017, soit :

- C1702 - Ruisseau Laplante, Branche 10 (Sainte-Victoire-de-Sorel, Saint-Ours et Saint-Louis);
- C1703 - Cours d'eau Charles-Arthur, Principal et Branche 1 (Saint-David);
- C1704 - Décharge des 6, Branche 1 (Saint-David);
- C1705 - Ruisseau des Chênes, Branche 22 (Saint-David);

CONSIDÉRANT le contenu de la note préparée par la greffière concernant le résultat de ladite négociation avec PleineTerre, le tout conformément à l'article 983.3 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis

Que le Conseil de la MRC :

- octroie à PleineTerre le contrat de services professionnels d'ingénierie pour les projets d'entretien de cours d'eau 2017 au coût de 64 983,87 \$, taxes incluses;
- reconnaisse que la présente résolution et les documents d'appel d'offres relatifs à ces services tiennent lieu de contrat entre les parties, si les conditions suivantes sont respectées dans les délais impartis :
 - o fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'inscription émise par la Commission des normes, de l'équité et de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) attestant que la firme est bien inscrite à la CNESST et qu'elle a bien soumis ses prévisions salariales pour l'année en cours;
 - o fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'assurance responsabilité civile générale d'un minimum de 2 000 000 \$ par événement, dont la franchise n'excède pas 10 000 \$, maintenir cette couverture pour toute la durée du contrat et désigner la MRC comme assurée supplémentaire sur la police d'assurance;

- o fournir, dans les 15 jours qui suivent l'adjudication, une confirmation d'assurance responsabilité professionnelle d'un minimum de 2 000 000 \$ par événement, dont la franchise n'excède pas 10 000 \$, maintenir cette couverture pour toute la durée du contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 5 DU BUDGET

DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Les membres du Conseil sont informés que M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert, compte tenu de ses intérêts dans ce dossier, ne participera pas aux délibérations pour le prochain sujet à aborder.

2016-11-373

OCTROI D'UN MANDAT POUR VALIDER LA CONFORMITÉ DE CERTAINS PONCEAUX DANS LA DÉCHARGE DE THIERSANT ET SAINT-THOMAS ET LA PETITE DÉCHARGE DE THIERSANT ET AUTORISATION D'OCTROYER, S'IL Y A LIEU, UN CONTRAT POUR LE RETRAIT DES PONCEAUX NON CONFORMES

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2016-10-336 établissant une procédure afin de résoudre la problématique de 12 ponceaux non conformes dans la Décharge de Thiersant et Saint-Thomas et la Petite Décharge Thiersant;

CONSIDÉRANT que les mises en demeure dans ce dossier ont été envoyées le 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT que le délai pour mettre aux normes les ponceaux non conformes expire le 2 décembre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme externe afin de vérifier la conformité de tous les ponceaux concernés par ces mises en demeure;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'inspection de cette firme, les ponceaux jugés non conformes seront retirés, le tout tel que mentionné dans la mise en demeure transmise aux propriétaires concernés;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC :

- mandate PleineTerre, pour un montant de 3 500 \$ (avant taxes), afin qu'elle procède, à partir du 2 décembre 2016, à l'inspection de l'ensemble des ponceaux visés par les mises en demeure;
- autorise, le cas échéant, le directeur général à octroyer un contrat à un entrepreneur afin de procéder au retrait des ponceaux non conformes dans les jours suivants.

M. le Conseiller régional Louis R. Joyal demande le vote sur cette proposition :

POUR : 13 voix

CONTRE : 1 voix

Le résultat du vote en faveur de la proposition représente 93 % de la population des municipalités ayant participé au vote (réf. : décret de population 1125-2015).

**ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS *
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

* Excluant M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert qui, après avoir divulgué la nature de son intérêt, s'est abstenue de participer aux délibérations et de voter sur cette proposition (art. 361 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

2016-11-374 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE DE SOREL-TRACY POUR LA RÉALISATION DE LA TROUSSE PÉDAGOGIQUE DESTINÉE AUX ÉLÈVES DES DEUXIÈME ET TROISIÈME CYCLES DU PRIMAIRE**

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC, par sa résolution numéro 2016-10-338, autorisait la signature d'une entente de partenariat avec M^{me} Marie-Josée Denoncourt, enseignante, dans le cadre de la réalisation de la trousse pédagogique en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que M^{me} Denoncourt a avisé la MRC à la fin du mois d'octobre qu'elle ne pouvait réaliser le mandat en raison de l'obtention d'un poste dans une école de la Commission scolaire de Sorel-Tracy;

CONSIDÉRANT que les conseillers pédagogiques de la Commission scolaire sont disposés à réaliser ledit mandat à même leur horaire de travail;

CONSIDÉRANT qu'en échange la Commission scolaire souhaite recevoir le montant alloué initialement à l'enseignante pour l'achat de matériel pédagogique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC :

- annule la résolution numéro 2016-10-338;
- autorise la coordonnatrice aux communications à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec la Commission scolaire de Sorel-Tracy précisant que :
 - La Commission scolaire s'engage à ce que ses conseillers pédagogiques réalisent la trousse pédagogique en gestion des matières résiduelles à même leur horaire de travail régulier;
 - La MRC, en contrepartie, s'engage à remettre à la Commission scolaire un montant total de 6 000 \$, taxes incluses, si applicables, pour l'achat de matériel pédagogique.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET**

2016-11-375 **AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL JEUNESSE DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL POUR LA RÉALISATION DU PROJET « EMBARQUE DANS LE BAC UN BRUN POUR UN BRUN »**

CONSIDÉRANT que la MRC, par son règlement numéro 252-16, édictait son Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT que le PGMR prévoit entre autres l'implantation de la collecte des matières organiques sur l'ensemble du territoire de la MRC en mai 2017;

CONSIDÉRANT le plan de communication conçu afin de favoriser l'introduction de cette collecte;

CONSIDÉRANT que l'une des actions de ce plan de communication vise un partenariat avec le Conseil jeunesse pour sensibiliser les étudiants du Cégep de Sorel-Tracy par l'entremise du projet « Embarque dans le bac un brun pour un brun »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC autorise la coordonnatrice aux communications à signer, pour et au nom de la MRC, une entente de partenariat avec le Conseil jeunesse pour la réalisation du projet « Embarque dans le bac un brun pour un brun », et ce, pour un montant total de 5 000 \$, taxes incluses, si applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-376 **REJET DES OFFRES REÇUES POUR LA PRODUCTION D'UN MICROSITE INTERNET DESTINÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que le 27 octobre dernier, la MRC approchait certaines firmes afin d'obtenir des offres en vue de l'octroi d'un contrat de gré à gré relatif à la production d'un microsite Internet destiné à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont toutes supérieures à l'estimation préparée par la coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert
Appuyée par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal

Que le Conseil de la MRC rejette l'ensemble des offres reçues pour la production d'un microsite Internet destiné à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-377 **REJET DES OFFRES REÇUES POUR LA PRODUCTION D'UNE APPLICATION MOBILE NATIVE DESTINÉ À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

CONSIDÉRANT que le 27 octobre dernier, la MRC approchait certaines firmes afin d'obtenir des offres en vue de l'octroi d'un contrat de gré à gré relatif à la production d'une application mobile native destinée à la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que les offres reçues sont toutes supérieures à l'estimation préparée par la coordonnatrice aux communications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC rejette l'ensemble des offres reçues pour la production d'une application mobile native destinée à la gestion des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-378 **ACCEPTATION D'UNE OFFRE DE SERVICE POUR L'ORGANISATION DU FORUM CULTUREL EN 2017**

CONSIDÉRANT l'offre de service de M^{me} Sylvie Raymond d'Art Contexte présentée au comité régional culturel (CRC) pour l'organisation du forum culturel en septembre 2017;

CONSIDÉRANT que l'organisation de ce forum culturel faisait partie des projets figurant à l'entente de développement culturel pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT que ce projet n'a pu être réalisé au courant de l'année 2016;

CONSIDÉRANT que les sommes prévues pour la réalisation de ce projet ont été reportées pour l'année 2017;

CONSIDÉRANT que le comité régional culturel recommande d'accepter l'offre de service de M^{me} Sylvie Raymond;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC accepte l'offre de service de M^{me} Sylvie Raymond d'Art Contexte pour l'organisation du forum culturel en septembre 2017, et ce, pour un montant de 8 400 \$, taxes non incluses, si applicables, le tout sous réserve de l'obtention des crédits budgétaires nécessaires, lesquels seront confirmés lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-379 **ACCEPTATION DE LA DEMANDE D'APPUI MORAL ET FINANCIER À LA MAISON DE LA MUSIQUE POUR LE PROJET DE RÉSEAU DE SALONS DE MUSIQUE**

CONSIDÉRANT que la Maison de la musique désire développer un réseau de salons de musique;

CONSIDÉRANT que pour la réalisation de ce projet la Maison de la musique demande un appui moral et financier de la MRC;

CONSIDÉRANT que le comité régional culturel recommande d'appuyer ce projet, tant financièrement que moralement;

CONSIDÉRANT que l'appui de la MRC permettra à la Maison de la Musique de bénéficier d'une aide financière supplémentaire de 2 500 \$ du ministère de la Culture et des Communications (MCC) dans le cadre de l'entente de développement culturel ou d'obtenir un financement allant jusqu'à 75 % du coût du projet par le Conseil des arts et des lettres du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC appuie le projet de développement d'un réseau de salons de musique de la Maison de la musique et s'engage à verser une contribution financière de 2 500 \$, le tout sous réserve de l'obtention des crédits budgétaires nécessaires, lesquels seront confirmés lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-380

AUTORISATION CONCERNANT L'OCTROI DE CONTRATS DE SERVICES À DES INTERVENANTS LITTÉRAIRES DE LA RÉGION DANS LE CADRE DU PROJET « QUI MENT SONGE » PRÉVU À L'ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL

CONSIDÉRANT que des intervenants du milieu littéraire de la région ont formé un comité de travail afin de développer un projet dans le cadre du Plan d'action sur le livre du ministère de la Culture et des Communications (MCC);

CONSIDÉRANT que le projet intitulé « Qui ment songe » vise la formation d'ateliers de création littéraire auprès de plusieurs groupes sur le territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT que ce projet requiert les services de plusieurs animateurs d'ateliers de création littéraire;

CONSIDÉRANT que les intervenants du milieu littéraire ayant fait partie du comité de travail sont les personnes les mieux placées pour animer lesdits ateliers;

CONSIDÉRANT que le comité régional culturel recommande d'offrir un mandat de gré à gré, selon un cachet fixe et prédéterminé, aux intervenants intéressés par l'animation de ces ateliers;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC autorise la signature de contrats de services auprès de chacun des animateurs d'ateliers, lesquels recevront la somme de 560 \$ par groupe accompagné (taxes non incluses, si applicables), le tout sous réserve de l'obtention des crédits budgétaires nécessaires, lesquels seront confirmés lors de l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-381 **DÉCLARATION DE LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS (DU 20 AU 26 NOVEMBRE)**

CONSIDÉRANT que la première édition de la Grande semaine des tout-petits aura lieu du 20 au 26 novembre 2016 sous le thème Tous pour les tout-petits;

CONSIDÉRANT que cette occasion annuelle vise à :

- communiquer et susciter le dialogue sur l'état de bien-être et de développement des tout-petits;
- mettre en lumière des acteurs et des actions favorables à leur développement;
- sensibiliser et mobiliser l'ensemble de la société incluant les milieux municipal, économique et politique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Denis Marion

Que le Conseil de la MRC déclare la semaine du 20 au 26 novembre 2016 la Grande semaine des tout-petits et s'engage à cette fin à souligner annuellement cette semaine dans sa communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-382 **SUIVI DE DEUX DEMANDES DE LA MUNICIPALITÉ DE YAMASKA RELATIVES À LA PISTE CYCLABLE**

Les membres du Conseil prennent connaissance de deux demandes de la Municipalité de Yamaska relativement à la piste cyclable, soit :

- résolution numéro 2016-09-259 demandant l'installation d'une passerelle attenante au pont Camille-Parenteau afin d'assurer la traversée du pont de façon sécuritaire;
- résolution numéro 2016-09-268 demandant que la piste cyclable se terminant dans la municipalité de Saint-Robert soit prolongée jusqu'à la route 132, et ce, dépassée la courbe, afin de rendre plus sécuritaire l'accès aux cyclistes sur la voie cyclable.

Après discussion sur le sujet et,

CONSIDÉRANT que la passerelle demandée par la résolution numéro 2016-09-259 serait rattachée à une infrastructure appartenant au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);

CONSDÉRANT qu'il y a lieu en ce sens de demander aux autorités de ce ministère de prévoir les crédits nécessaires afin d'optimiser la sécurité des cyclistes qui utiliseront la piste cyclable;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M^{me} la Conseillère régionale Maria Libert

Que le Conseil de la MRC :

- Concernant la résolution numéro 2016-09-259 :
 - o appuie la Municipalité de Yamaska;
 - o demande au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) de prévoir les crédits nécessaires pour que, lors de la réalisation du prolongement de la piste cyclable, une passerelle attenante au pont Camille-Parenteau à Yamaska puisse être installée;
- Concernant la résolution numéro 2016-09-268 :
 - o avise la Municipalité de Yamaska que la MRC travaille d'afin de trouver une solution pour permettre le prolongement de la piste cyclable au-delà de la courbe située en face du rang de Picoudi à Saint-Robert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-383 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT DU PANNEAU INCENDIE ADRESSABLE ET L'INSTALLATION D'UN DÉTECTEUR DE FUMÉE ET DE TROIS RETENUES DE PORTES AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA MRC**

CONSIDÉRANT qu'aux termes du contrat d'assurance, la Mutuelle des municipalités de Québec (MMQ) a effectué une visite des locaux de la MRC;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par la MMQ à la suite de cette visite;

CONSIDÉRANT que la MRC a demandé des prix pour assurer le suivi de ces recommandations;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de Desmarais Protection électronique en date du 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT que cette offre de service inclut toutes les opérations nécessaires :

- au remplacement du panneau incendie adressable;
- à l'installation d'un détecteur de fumée dans la cage d'escalier située du côté de la rue du Prince;
- à l'installation de trois retenues de portes sur chacun des étages;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que le Conseil de la MRC accepte l'offre de service de Desmarais Protection électronique au montant de 11 120,78 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-384 **RELANCE CONCERNANT LE DOSSIER DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

CONSIDÉRANT qu'un chantier sur la persévérance scolaire œuvre sur le territoire de la MRC depuis plus de 6 ans;

CONSIDÉRANT que ce chantier réunit les intervenants représentant les milieux communautaire, scolaire, institutionnel, municipal et économique;

CONSIDÉRANT que ces gens sont à même de bien évaluer les types de projets les mieux adaptés à la réalité de notre territoire;

CONSIDÉRANT que le portrait réalisé en 2012 par la Conférence régionale des élus (CRÉ) Montérégie-Est dans le dossier de la persévérance scolaire précisait que le décrochage scolaire (étroitement lié à la réussite éducative) est un problème sociétal qui nous concerne tous;

CONSIDÉRANT que la littérature recense plusieurs déterminants du décrochage scolaire : sociaux, familiaux, personnels et scolaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC croit, à la lueur des expériences et constats faits depuis la mise en place du chantier, que la persévérance scolaire doit être traitée de façon transversale;

CONSIDÉRANT de plus que la majorité des projets liés à la persévérance scolaire sont réalisés en dehors des heures de cours et à l'extérieur des écoles;

CONSIDÉRANT que les informations reçues à ce jour portent à croire que les projets présentés dans le cadre du programme d'aide financière seront analysés en fonction d'un seul critère, celui de la littératie alors que la pratique dite de « mur à mur » est de plus en plus remise en question;

CONSIDÉRANT que, selon les récentes informations obtenues, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) :

- maintiendrait sa volonté d'avoir une instance régionale de concertation pour la Montérégie pour y affecter une importante portion des sommes disponibles au détriment de la réalisation de projets concrets;
- identifierait les commissions scolaires comme étant les gestionnaires de ces sommes disponibles pour la réalisation des projets;

CONSIDÉRANT qu'en mars dernier la majorité des MRC de la Montérégie avaient adopté une résolution pour demander la décentralisation du programme d'aide financière au niveau des MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC de Pierre-De Saurel affirmait être prête à transférer, sans frais de gestion, les sommes aux différents organismes promoteurs pour la réalisation des projets qui auraient été reconnus prioritaires par le chantier de la MRC;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de ces résolutions, le MEES maintient sa position en exigeant une seule instance régionale de concertation (IRC) pour l'ensemble de la région administrative;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la MRC désire réitérer sa position à savoir que :

- le moment n'est plus à la concertation à l'échelle de la grande région administrative, mais bien à la réalisation des projets pertinents en lien et en réponse aux problématiques différentes vécues dans chacune des MRC;
- les importantes sommes dédiées à la concertation régionale (échelle de la région administrative) doivent être utilisées pour bonifier l'enveloppe réservée à la réalisation des projets identifiés en concertation dans les MRC;

CONSIDÉRANT que les discussions entre les instances concernées (le MEES, les MRC et les commissions scolaires) ont été suspendues cet automne;

CONSIDÉRANT que le financement de projets bénéfiques pour nos jeunes et par conséquent leur réalisation sont ainsi retardés, alors que les budgets sont disponibles;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC de Pierre De-Saurel :

- réitère au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sa demande à l'effet que les autorités de ce ministère prennent les dispositions nécessaires pour que les sommes actuellement disponibles soient décentralisées au niveau des MRC de la Montérégie qui verront à les affecter entièrement à la réalisation de projets pertinents répondant aux besoins identifiés en concertation par les intervenants concernés de chacune des MRC;
- demande à cet effet au MEES de reprendre immédiatement les discussions avec les instances concernées pour permettre, à très court terme, la réalisation des projets déjà identifiés;
- insiste pour que le dossier de la persévérance scolaire soit traité de façon transversale pour mieux tenir compte des déterminants reconnus qui sont liés au décrochage scolaire, soit : sociaux, familiaux, personnels (tel que l'estime de soi) et scolaires;
- insiste de plus sur l'importance que les sommes dédiées à la concertation régionale (à l'échelle de la région administrative) soient dès maintenant utilisées pour bonifier l'enveloppe réservée à la réalisation des projets identifiés en concertation dans les MRC, et ce, pour le bénéfice des jeunes de nos territoires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

ANALYSE DES DEMANDES D'APPUI REÇUES

Les membres du Conseil prennent connaissance des demandes d'appui reçues.

2016-11-385

APPUI AU REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue du Regroupement pour un Québec en santé et du document intitulé « Un appel pour un Québec en santé ».

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

CONSIDÉRANT que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie, comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

CONSIDÉRANT que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

CONSIDÉRANT que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

CONSIDÉRANT par ailleurs que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

CONSIDÉRANT que le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$);

CONSIDÉRANT que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Blanchard
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie le Regroupement pour un Québec en santé et demande au gouvernement du Québec :

- de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnement favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
- d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-386

APPUI À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE CONCERNANT LA REDISTRIBUTION DES REDEVANCES À L'ÉLIMINATION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2016

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 16-303 reçue de la MRC de Rimouski-Neigette concernant la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles 2016.

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution;

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier
Appuyé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel

Que le Conseil de la MRC :

- appuie la résolution numéro 16-303 de la MRC de Rimouski-Neigette;
- demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) d'accélérer l'entrée en vigueur des PGMR révisés ayant reçu un avis de conformité du Ministre et du processus de redistribution des redevances à l'élimination pour l'année 2016 afin de verser celles-ci dès l'entrée en vigueur du PGMR révisé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-387 **APPUI AU BIOPHARE POUR LA RÉALISATION DU PROJET SAINT-LAURENT**

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue du Biophare concernant le « Projet Saint-Laurent ».

CONSIDÉRANT que le Biophare entreprend le développement d'un important projet nommé le « Projet Saint-Laurent »;

CONSIDÉRANT que ce projet d'envergure dont l'achèvement est prévu au plus tard en 2020 compte quatre volets, soit :

- Une exposition virtuelle intitulée « Naviguer sur le Saint-Laurent »;
- Une exposition itinérante intitulée « La nature du fleuve Saint-Laurent »;
- Une exposition permanente extérieure intitulée « Les gens du Saint-Laurent »;
- Le renouvellement de l'exposition permanente nommée « L'observatoire du lac Saint-Pierre »;

CONSIDÉRANT que lesdites expositions, qu'elles soient virtuelles, itinérantes ou permanentes, mettront en relief une multitude d'éléments régionaux associés de près ou de loin à la navigation;

CONSIDÉRANT que la réalisation de ce projet s'avère impératif pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT que les objectifs de ce projet correspondent aux orientations de la MRC en termes de développement culturel;

CONSIDÉRANT que ce projet revêt une importance particulière pour la MRC, puisque que le Biophare est une institution muséale reconnue régionalement pour son caractère supralocal;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Michel Péloquin
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC accueille favorablement la réalisation du « Projet Saint-Laurent » sur son territoire et appuie le Biophare dans ses démarches de financement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-388 **APPUI À LA MRC DE MASKINONGÉ CONCERNANT LE PLAN D'INTERVENTION DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN MILIEU MUNICIPAL DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET);**

Les membres prennent connaissance de la résolution numéro 298/10/16 reçue de la MRC de Maskinongé concernant le Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET).

Après discussion sur le sujet et considérant le contenu de cette résolution,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Sylvain Dupuis
Appuyé par : M. le Conseiller régional Claude Pothier

Que le Conseil de la MRC appuie la MRC de Maskinongé dans son intention de s'investir dans la promotion d'un plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal (PISRMM) dès que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) lui aura garanti ses crédits de mise en œuvre et les conditions d'utilisation de ces crédits.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

2016-11-389 **APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-SOREL CONCERNANT L'ASSOULISSEMENT DE LA POLITIQUE DE PROTECTION DES RIVES, DU LITTORAL ET DES PLAINES INONDABLES (PPRLPI)**

Les membres prennent connaissance de la demande d'appui reçue de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, laquelle requiert du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) un assouplissement de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) et dépose en ce sens un mémoire intitulé « Sainte-Anne-de-Sorel et ses îles : patrimoine et adaptations au gré du fleuve » (référence : résolution numéro 19-10-16).

Après discussion sur le sujet et

CONSIDÉRANT les démarches entreprises par la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel auprès du MDDELCC afin d'obtenir une dérogation à la PPRLPI sur l'application de la zone de récurrence 0-2 ans afin de tenir compte de la particularité de son territoire relativement à l'intégration future d'une nouvelle cartographie basée sur des relevés topographique LiDAR;

CONSIDÉRANT que le MDDELCC a demandé à la Municipalité de démontrer le bien-fondé de sa requête;

CONSIDÉRANT le mémoire rédigé par le Département de géographie de l'Université de Montréal en date du 18 octobre 2016 et intitulé « Sainte-Anne-de-Sorel et ses îles : patrimoine et adaptation au gré du fleuve »;

CONSIDÉRANT que ce mémoire démontre l'unicité de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Serge Péloquin

Que le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel appuie la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel dans sa demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour obtenir un assouplissement de la disposition de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) qui interdit la reconstruction d'une résidence en zone 0-2 ans advenant un sinistre, autre qu'une inondation, et ce, afin de tenir compte des particularités de cette municipalité à la suite de l'intégration de la nouvelle cartographie LiDAR.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

EXAMEN DE LA CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil prennent connaissance de la correspondance.

EXAMEN DES INVITATIONS

Les membres du Conseil prennent connaissance des invitations.

2016-11-390

OCTROI D'UN CONTRAT À KÉROZEN MÉDIAS INTERACTIFS POUR LA CONCEPTION DU MICROSITE WEB ET DE L'APPLICATION MOBILE DESTINÉS À LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT que la MRC autorisait l'enclenchement d'un appel d'offres sur invitation pour la création d'un microsite Web et d'une application mobile dédiés à la gestion des matières résiduelles (réf. résolution numéro 2016-09-310);

CONSIDÉRANT qu'aucune soumission n'a été reçue dans le cadre de cet appel d'offres, puisqu'aucune firme ne pouvait répondre aux deux volets de cet appel d'offres, comme demandé;

CONSIDÉRANT que la MRC a approché des firmes afin d'obtenir un prix pour la création d'un microsite Web, et d'autres firmes, pour la création de l'application mobile;

CONSIDÉRANT que les prix reçus ont tous été rejetés, car ceux-ci étaient supérieurs aux estimations préparées par la coordonnatrice aux communications (réf. résolutions numéros 2016-11-376 et 2016-11-377);

CONSIDÉRANT qu'en raison des efforts déployés et de l'échéancier à respecter, la MRC a consulté la firme Kérozen médias interactifs, la conceptrice de son site Internet, pour obtenir sa vision;

CONSIDÉRANT que Kérozen a manifesté son intérêt pour réaliser l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT que cette solution s'avère avantageuse, car elle évitera à la MRC de payer certains frais en double (ex. : hébergement, copie de sauvegarde et base de données);

CONSIDÉRANT que la coordination du site Internet actuel, du microsite Web et de l'application Web sera également facilitée, puisqu'il s'agit du même CMS (système de gestion de contenu);

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Louis R. Joyal
Appuyé par : M. le Conseiller régional Jean-François Villiard

Que le Conseil de la MRC octroie à Kérozen médias interactifs un contrat de gré à gré pour la conception d'un microsite Web et d'une application Web destinés à la gestion des matières résiduelles, et ce, pour un montant total de 21 570 \$ (taxes non incluses).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens adressent des questions aux membres du Conseil.

2016-11-391 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par : M. le Conseiller régional Olivar Gravel
Appuyé par : M. le Conseiller régional Luc Cloutier

Que la séance soit levée à 21 h 29.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS
(VOIX ET POPULATION) / PARTIE 1 DU BUDGET

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Gilles Salvat, préfet

M^e Jacinthe Vallée, greffière